

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 1 (1898)
Heft: 48

Artikel: Publications officielles
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-248269>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Avis industriels et commerciaux

Exportation de bois en France. — Il peut être importé de Suisse en France et réciproquement, chaque année, moyennant le paiement d'une taxe égale à la moitié des droits du tarif le plus réduit selon l'espèce, 15000 tonnes de bois sciés, provenant des scieries situées dans un rayon de 10 kilomètres de chaque côté de la frontière.

La réduction de droit s'étend aux positions suivantes du tarif français.

Bois communs sciés :

De 80 m. m. d'épaisseur et au-dessus Fr. 5 par tonne ; — d'une épaisseur supérieure 35 m. m. et inférieure à 80 m. m. : 6 fr. 25 ; — de 35 m. m. d'épaisseur et au-dessous 8 fr. 75.

Les exportateurs suisses de bois sciés qui veulent profiter pendant l'année 1899 des réductions de droits ci-dessus indiquées sont invités à faire connaître au *département fédéral du commerce, jusqu'au 12 décembre prochain*, au plus tard la part qu'ils désirent obtenir dans le crédit maximum de 15000 tonnes. Cette indication doit être donnée en quintaux métriques.

A l'expiration du délai ci-dessus le Département fera une première répartition du crédit et enverra à chaque exportateur inscrit la quantité de bois d'exportation représentant la part qui lui aura été attribuée.

LETTRE PATOISE

Dà l'Aidjoué

Ço qu'enne fanne é en lai tête, elle ne l'épe .i...re pai.

Ai y aivai dain in vlaidge d'Aidjoué qu'i ne veu pe nommai, in ménéidge de braives dgens, que s'entendin bin, fouère que l'hanne trovai que sai fanne breülai trop de bô. Magrai qu'ai lai gromouèneuche chu soli, l'hanne se musé que pou lai corridgié, ai vlai moimai sai fanne à bô, pou qu'elle seutche cobin an aivai de mâ po la faire.

In bé maitin, aipré dèdjunon, l'hanne dié en sai Mayanne : « Ai le fâ veni m'édie ai faire di bô ; ai y é des véyes trontchats de tchènes et d'aîtés és véyes gabes, que nos vlan déraicènai po c'thuvî. » Airrivaie dain lai forêt, an creûye les raicennes, an soieuve les trontchats ; lai fanne fesaie tout ce qu'elle poneyai. Médi airrive et le dénai n'était pe fai. Airrivaie in l'hotâ, lai fanne prend à métra enne grosse étieye de laissé prit : elle coppe des menugeons de pain qu'elle botte dedaui, qu'elle remuè bin d'aivo enne tieuyé, et dit en son Batiche : « Maingde, voili in bon barbayon de laissé prit que nos veu bin réfrâchi. »

Aipré dénai, nos dgens retoina à bô po fini jette travaye, car ai l'en fallai po in bon thie. « Main que dié lai fanne, c'ment faire po breülai ces gros trontchats ? — Bin soi dit l'Batiche tain ces trontchats serain en l'hotâ, i en veu faire des moitchats, ou s'te veu, des kaimoitchats pou breülai à foina c'thuvî. — Bon, dit lai fanne, s'i aivo saivu qu'ai y aivai ettain de bos dain lai tière que dechu, i en airô bin pou breülai. »

Tête di Batiche !!

Cote de l'argent

Du 30 novembre 1898

Argent fin en grenailles . . fr. 106. — le kilo.

Récréations du dimanche

Solutions aux questions posées dans le N° 46 du *Pays du Dimanche* :

176. MOT CARRÉ.

G U E N A T
U L C E R E
E C U L E R
N E L S O N
A R E O L E
T E R N E S

177. MÉTAGRAMME.

Humeur, fumeur, rumeur, tumeur.

178. MOT EN LOSANGE.

P
C E P
P E T I T
P I C
T

179. CHARADE.

Sou-ri-s (soaris)

Ont envoyé des *solutions partielles* : MM. La fiancée à Barbe-bleue au Noirmont ; Marguerite à Ajoie à Porrentruy ; Une grenouille à sang chaud à Bonfol ; Le grillon du Parnasse à Porrentruy ; Allé, hop ! Pluet à Boncoé ; Les lœvroux tchie le Bastien à Boncoé ; Le Batiche, le Bastien à peu le Beujeon à Boncoé.

184. LOGOGRIPE.

Le musulman me tient en grande estime.
Pour me changer il faut que l'on supprime
Mon chef ; je deviens par le fait
D'Afrique une ville en effet.

185. MOT CARRÉ.

X X X X X 1° — Saison.
X X X X X 2° — Gravure.
X X X X X 3° — Sur les rails.
X X X X X 4° — Canal souterrain.
X X X X X 5° — Intérêt.

186. MOT EN LOSANGE.

X Consonne.
X X X Mesure agraire,
X X X X X Proche parent.
X X X Epoque où l'on commence à
X compter les années.
X Fin de surprise.

Bons mots.

Calino, en prévision de l'hiver, se fait montrer dans un magasin un poêle perfectionné.

— C'est très économique lui explique le marchand. Avec un poêle comme celui-là, vous usez moitié moins de combustible.

— Eh bien, répond Calino je vais en prendre deux. Comme ça je n'usurai plus de combustible du tout !

Un brigand italien, nommé Viola, vient de célébrer par un banquet son vingtième assassinat. Les convives ont beaucoup toasté. Inutile de dire que la salle du festin n'était pas accessible à tout le monde ; la police, malgré ses efforts, n'a pu découvrir le lieu de la réunion.

187. CHARADE.

Mon second du premier facilite la marche ;
Et jamais, sans mon tout, Noé n'eût construit l'arche.

Envoyer les solutions jusqu'au mardi soir, 13 décembre.

Publications officielles

Erratum

Il s'est glissé une coquille dans le dernier N° du *Pays du Dimanche*. Sous le titre de *Convocations d'assemblées*, à la rubrique Cornol, il est dit : cette commune est convoqué pour nommer un *secrétaire*. C'est *régent* qu'il faut lire et non secrétaire.

Convocations d'assemblées

Boécourt. — Le 4 à 2 1/2 h. pour voter un règlement d'organisation, nommer la commission d'école, voter des crédits pour réparations de fontaines.

Corban. — Le 4 de 12 à 2 1/2 h. pour renouveler les autorités.

Courtetray. — Assemblée bourgeoise le samedi 10 à 3 h. pour renouveler les autorités.

Lajoux. — Lundi 5 à 1 h. pour voir si l'on fera l'acquisition du *Chaunesin*, si on mettra au concours l'école moyenne, adopter un règlement de pompiers etc.

Rossemaison. — Le 11 à 1 h. pour renouveler les autorités.

Rebeuvelier. — Le 11 de 10 h. à 2 h. pour renouveler les autorités.

Bassecourt. — Le 11 de 1 à 3 h. pour renouveler les membres de la série sortante du conseil.

Courtetelle. — Votation de la commune mixte : le 11 de 11 h. à 1 h. pour nommer les membres du Conseil dont le mandat est expiré, un huissier communal.

— De suite après, assemblée communale pour nommer la commission de vérification des comptes, autoriser le Conseil à contracter un emprunt et à vendre les actions du Jura-Simplon.

Delémont. — Assemblée bourgeoise le 11 à 11 h. 1/2 pour nommer un président et un huissier communal.

Porrentruy. — Le 11 à 11 h. pour approuver le budget de la caisse des pauvres pour 1899.

L'éditeur : Société Typographique, Porrentruy.

Scène de foire



Un voleur vient de s'emparer de la recette d'une marchande. Il s'es' enfui dans la direction de l'église.

Aux cris de la marchande, tout le monde se met à la poursuite du voleur : policemen, charlatans, citadins, villageois, hommes, femmes, enfants, toute la foire en un mot est sur les dents.

Malgré tout ce grand déploiement de police, il est impossible de retrouver le voleur.

Où donc s'est-il caché ?